

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

La séance débute à 20h40.

Sont présents : André PECH, Christine BISCANS, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, Jean-Louis CRESPO, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 06 octobre 2020 :  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour le personnel :  
Cette assurance est gérée par le Centre de Gestion des Personnels de la Fonction Publique.  
La commune participe à hauteur de 1,05 % des salaires.  
Le Conseil est pour le renouvellement à l'unanimité.

- Don aux sinistrés des Alpes Maritimes suite aux inondations :  
L'association « Aude Solidarité » demande une participation aux communes afin de venir en aide aux sinistrés.  
Ch. BISCANS est contre cette participation car le département des Alpes Maritimes se positionne à la 14ème place des départements les plus riches de France alors que l'Aude n'est que 94ème.  
Ph. CALVAYRAC rappelle que les Alpes Maritimes sont venus à l'aide des Audois en difficulté lors des périodes d'inondation de Trèbes et environs.  
Th. CAVAYE propose que, certaines associations n'ayant cette année pas demandé de subventions à la commune, cet argent soit destiné à l'aide des sinistrés.  
La somme est de 250 €.  
Le Conseil est pour par six voix et une abstention.

- Borne à eau - Cuve de stockage :  
L'aménagement, à l'heure actuelle, a coûté 15.000 €.  
Il reste à acquérir l'automate de distribution qui sera subventionné à environ 60 %.  
Les cuves de stockage (l'une pour les périodes de pénurie, l'autre réservée aux pompiers) seront constituées de deux wagons SNCF déclassés de 300 hl chaque.  
Ces wagons coûteront 1350€ HT pièce et seront mis en place par Ludovic CANIZARES.  
Les supports des deux wagons sont à créer. Il faudra mettre en place une clôture pour la sécurité.  
Le compteur électronique, avec lecteur de cartes, sera relié à la Mairie.  
L'eau de la colonne sera taxée par l'Agence de l'Eau entre 0,80 et 0,85 € le m<sup>3</sup>. L'eau sera donc payante pour les utilisateurs.

- Questions diverses :  
Le COVALDEM (Collecte et VALorisation des Déchets Ménagers) estime que la déchetterie de Serviès ne remplit plus son rôle et que sa réhabilitation coûterait trop cher (env. 700.000 €).  
Il préconise la création d'une déchetterie réduite (qui ne prendrait qu'un minimum de choses) sur la route de Pradelles en Val au croisement de la route du « Plo » et ne coûterait que 200.000 €. Une protestation des riverains a vu le jour.  
Il était prévu l'implantation d'une ferme photovoltaïque sur l'emplacement de l'ancienne carrière.  
Toutefois il reste à régler la participation au financement et la répartition des dividendes.

Si le photovoltaïque ne s'implante pas à la carrière, le COVALDEM pourrait y créer la déchetterie. Là aussi, les riverains protestent. La seule solution viable serait de réhabiliter l'ancienne...

Les pompiers ont fait un contrôle gratuit des bornes incendie des communes du Val de Dagne.

Cimetière : M le Maire avait fleuri le monument aux morts pour le 11 novembre, les cérémonies étant supprimées. Un indélicat n'a rien trouvé de mieux que de voler, quelques jours après, ces fleurs. Les membres du Conseil aimeraient que l'information paraisse dans la presse régionale et qu'elle soit signalée sur le site internet de la commune.

Covoiturage : une association départementale a vu le jour afin de véhiculer les personnes ne pouvant se déplacer par leur propres moyens. Elle s'appelle « ATCHOUM » et sera accessible par adhésion.

Les centres des finances publiques ferment les uns après les autres, occasionnant des complications pour les usagers et des difficultés pour les employés. Une pétition va circuler afin de soutenir ces personnels.

Le dossier toiture de la Mairie a été transmis au Département qui lui-même fait suivre à la Région. Leurs services ont conseillé à la Commune d'y inclure l'isolation des murs du côté sud.

Les entreprises pour l'élagage des platanes doivent passer cette semaine afin de faire des devis.

Toit de l'église : l'Association du Patrimoine nous a assuré que notre dossier passerait en priorité.

Une convention va être passée avec Serviès en Val pour l'achat en commun d'un broyeur. S'y ajoutera peut être une bétonnière. L'épareuse a été vendue.

EdF subit un regroupement des services techniques, ceci expliquant le retard du passage d'un technicien pour l'enlèvement des poteaux rue du Sarrat, démarche indispensable à la poursuite des travaux.

Médiation avec le GAEC : aucune nouvelle précise du tribunal à ce sujet.

Le portail du cimetière doit être repeint et un panneau comportant le règlement intérieur doit être apposé.

Le séance se termine à 22h50 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Philippe CALVAYRAC



Le Maire André PECH

